

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 12 AVR 2024

2024-0008/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LA NOUVELLE AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de **la première session** d'octroi de nouvelles aides au titre de **l'année académique 2023-2024**.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse <https://depot.foner1.net> du 14 avril à 00h 00 mn au 24 avril 2024 à 23h 59 mn.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de la session de 2023 ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. être âgé de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année civile 2023 ;
5. être non boursier et ne pas être bénéficiaire du prêt d'études ou toutes autres subventions ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;

3. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat de la session 2023 ;
4. une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
5. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
6. une des pièces suivantes justifiant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA :
 - *le dernier bulletin de paie pour le ou les parents fonctionnaires ;*
 - *le dernier relevé de paie de pension pour le ou les parents retraités ;*
 - *l'arrêt de compte pour le ou les parents exerçant une activité libérale ;*
 - *une attestation de revenu pour le ou les parents paysans ;*
 - *un certificat de décès pour le ou les parents décédés.*
7. Une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime de **l'année académique 2023-2024.**

NB : Toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 12 AVR 2024

2024-_____/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT D'AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de **la première session** d'octroi de renouvellement d'aides au titre de **l'année académique 2023-2024**.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse <https://depot.foner1.net> du **14 avril à 00h 00 mn au 24 avril 2024 à 23h 59 mn**.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié de l'aide financière l'année académique précédente ;
2. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **07/20** au moins ;
3. n'être pas déchu de la nationalité burkinabé ;
4. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
5. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
6. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
7. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA ;

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF **recto-verso** de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des

relevés de notes des deux semestres de l'année universitaire écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;

4. une des pièces suivantes justifiant que le revenu annuel des parents n'excède pas **dix (10) millions de francs CFA** :

- *le dernier bulletin de paie pour le ou les parents fonctionnaires ;*
- *le dernier relevé de paie de la pension pour le ou les parents retraités ;*
- *l'arrêt de compte pour le ou les parents exerçant une activité libérale ;*
- *une attestation de revenu pour le ou les parents paysans ;*
- *le certificat de décès pour le ou les parents décédés.*

5- une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2023-2024**.

NB : Toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 12 AVR 2024

2024-_____/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRET

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de **la première session** d'octroi de nouveaux prêts d'études au titre de **l'année académique 2023-2024**.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://depot.foner1.net> et en physique du **14 avril à 00h 00 mn au 24 avril 2024 à 23h 59 mn**.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. être âgé de 28 ans au plus au 31 décembre de l'année civile en cours en **licence 1**, 29 ans en **licence 2**, 30 ans en **licence 3** ; 32 ans en **master 1**, 33 ans en **master 2** et 35 ans au **doctorat** ;
5. être non boursier et ne pas bénéficier de l'aide ;
6. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
7. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat ;
3. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
4. une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un

- jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
5. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
 6. un rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche (**pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3**) ;
 7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2023-2024**.
 8. une demande manuscrite non timbrée adressé à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- les étudiants des **Universités Thomas SANKARA** et **Joseph KI-ZERBO** feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA.
- les étudiants des **Universités Nazi BONI, Norbert ZONGO** et de **Ouahigouya** feront le dépôt des dossiers physiques auprès des directions régionales du FONER de leur ressort.
- les étudiants des **Universités de FADA N'Gourma**, de **DEDOUGOU**, des **Universités privées** concernées et des **Centres Universitaires**, feront le dépôt des dossiers physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2023, nés en 1995 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le nouveau prêt ;
- le contrat de prêt d'études est disponible et téléchargeable sur la plateforme <https://depot.foner1.net> ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRÉTARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 12 AVR 2024

2024-_____/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE PRET

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de **la première** session d'octroi de renouvellement de prêts d'études au titre de **l'année académique 2023-2024**.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://depot.foner1.net> et en physique du **14 avril à 00h 00 mn au 24 avril 2024 à 23h 59 mn**

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt l'année académique précédente ;
2. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. ne pas excéder un délai de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
5. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **08/20 au moins** ;
6. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
7. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale

- d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année universitaire écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
 4. un rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche (**pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3**) ;
 5. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2023 -2024** ;
 6. Une demande manuscrite non timbrée adressé à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- les étudiants des **Universités Thomas SANKARA** et **Joseph KI-ZERBO** feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA.
- les étudiants des **Universités Nazi BONI, Norbert ZONGO** et de **OUAHIGOUYA** feront le dépôt des dossiers physiques auprès des directions régionales du FONER de leur ressort.
- les étudiants des **Universités de FADA N'GOURMA**, de **DEDOUGOU**, des **Universités privées** concernées et des **Centres Universitaires**, feront le dépôt des dossiers physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement.

NB :

- les fiches pour le dépôt des dossiers physiques doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués ;
- le contrat de prêt d'études est disponible et téléchargeable sur la plateforme <https://depot.foner1.net> ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRÉTARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le

12 AVR 2024

2024-_____/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRET DE FRAIS DE LABORATOIRE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de **la première session** d'octroi de nouveaux prêts de frais de laboratoire au titre de **l'année académique 2023-2024.**

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
4. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
5. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
6. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en master 2 ;
7. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. deux photos d'identité identiques et récentes ;
2. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. un certificat de nationalité burkinabè ;
4. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
5. un curriculum vitae ;
6. une lettre de motivation ;
7. une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription en master 2 ou au doctorat dûment remplie et délivrée par l'autorité compétente au titre de **l'année universitaire 2023-2024.**

NB :

Les dossiers de demande doivent parvenir à la Direction générale du FONER par le canal de la présidence de l'université d'inscription du postulant comportant les avis motivés suivants :

- *avis du directeur de mémoire ou de thèse ;*
- *avis du directeur de l'établissement ;*
- *avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant*

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le

12 AVR 2024

2024-_____/MESRI/SG/DG-FONER

**COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DU PRET DE FRAIS DE
LABORATOIRE**

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de **la première session** d'octroi de renouvellement de prêts de frais de laboratoire au titre de **l'année académique 2023-2024**.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt de frais de laboratoire ;
2. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
5. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
6. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
7. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en master 2 ;
8. fournir un rapport sur l'état d'avancement des travaux signé par le directeur de mémoire ou de recherche ou de thèse ;
9. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. deux photos d'identité identiques et récentes ;
2. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. un rapport sur l'état d'avancement des travaux visé par le directeur de recherche ou de thèse et par le directeur de l'établissement (UFR, Institut, École doctorale) ;

4. une copie légalisée des relevés de note ou du diplôme de master 2 pour les étudiants inscrit en thèse 1 ;
5. une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription en master 2 ou au doctorat dûment remplie et délivrée par l'autorité compétente au titre de **l'année universitaire 2023 -2024.**

NB :

Les dossiers de demande doivent parvenir à la Direction générale du FONER par le canal de la présidence de l'université d'inscription du postulant comportant les avis motivés suivants :

- *avis du directeur de mémoire ou de thèse ;*
- *avis du directeur de l'établissement ;*
- *avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant*

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME